



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Institut de droit
et d'économie de Melun

Service de la Scolarité

@ : scolarite-melun@u-paris2.fr

Bât Abélard/Courtille, rue du Franc Mûrier 77000 Melun

☎ 01 64 83 59 26

Affaire suivie par : Madame Carole DELANCRAY

Année universitaire 2019/2020

NOTE RELATIVE AUX TRANSFERTS « DÉPART » (Melun)

Vous souhaitez obtenir une inscription dans une autre université. La procédure est la suivante :

- **ÉTAPE 1** : Vous devez renseigner le formulaire de demande de transfert « départ » de l'Université Panthéon-Assas (Melun) ci-joint.
- **ÉTAPE 2** : Les pièces suivantes doivent être déposées auprès du service de la scolarité (site Abélard/Courtille) ou envoyées par courrier au 19, rue du Château – 77000 MELUN.
 - * le formulaire de demande de transfert départ 2019-2020 de l'Université Paris II Panthéon- Assas (Melun) dûment complété ;
 - * une lettre de votre part sollicitant le transfert et nous précisant les raisons et motivations de votre demande, l'établissement, la filière et l'année d'études souhaités ;
 - * une enveloppe libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur.
- **ÉTAPE 3** : Ce formulaire vous sera retourné avec l'avis du Directeur de l'Institut de droit et d'économie de Melun.
- **ÉTAPE 4** : Il vous appartiendra de l'envoyer, revêtu de l'avis délivré, à l'université d'accueil.

Pour information : votre demande nous sera retournée par l'université d'accueil avec son accord ou son refus.

ATTENTION :

Dans certains cas, les universités d'accueil demandent que leur propre formulaire de transfert soit renseigné. La procédure à suivre est alors identique à celle décrite ci-dessus. Vous devez suivre les mêmes étapes mais en utilisant le support délivré par l'université d'accueil.

Le service de la scolarité est fermé du 26 juillet au soir au 25 août 2019.



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

Institut de droit
et d'économie de Melun

Service de la Sclarité

@ : sclarity-melun@u-paris2.fr

Bât Abélard/Courtille, rue du Franc Mûrier 77000 Melun

☎ 01 64 83 59 26

Affaire suivie par : Madame Carole DELANCRAY

Année universitaire 2019/2020

DEMANDE DE TRANSFERT DÉPART (Melun)

1 - IDENTIFICATION

Nom : Épouse :

Prénoms : Né(e) :

Matricule de l'étudiant(e) à l'Université PARIS II :

Adresse complète :

.....

Numéro(s) de téléphone (fixe ou/et portable) :

@ :

2 - SITUATION SCOLAIRE

Date d'obtention du baccalauréat :
(ou nature et date d'obtention du diplôme équivalent)

ÉTUDES UNIVERSITAIRES SUIVIES DEPUIS LE BACCALAURÉAT

Année universitaire	Nom de l'Université	Discipline	Niveau d'études	Résultats d'examens (admis ou ajourné)
2018/2019				
2017/2018				
2016/2017				
2015/2016				



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Institut de droit
et d'économie de Melun

Service de la Scolarité

@ : scolarite-melun@u-paris2.fr

Bât Abélard/Courtille, rue du Franc Mûrier 77000 Melun

☎ 01 64 83 59 26

Affaire suivie par : Madame Carole DELANCRAY

Année universitaire 2019/2020

3 – ÉTUDES ENVISAGÉES

Université d'accueil sollicitée (**intitulé complet**) :

Adresse complète :

Diplôme envisagé :

Année d'études :

Etes-vous réinscrit(e) à l'Université Paris II Panthéon-Assas ? :

Etes-vous inscrit(e) à la session de rattrapage ? :

Fait à, le

Signature de l'étudiant(e)

Partie réservée à l'administration :

Université Paris II Panthéon-Assas	Université d'accueil
AVIS	TRANSFERT
FAVORABLE <input type="radio"/> DÉFAVORABLE <input type="radio"/>	ACCEPTÉ <input type="radio"/> REFUSÉ <input type="radio"/>
Motivation en cas d'avis défavorable :	Motivation en cas de refus :
Date :	Date :
Le Directeur de l'Institut de droit et d'économie de Melun	Signature, qualité et cachet
Frédéric DEBOVE	